



CONSIGNES OBLIGATOIRES SUR LES PAS DE TIR



Je salue à distance, sans contact physique



Je respecte les planches telles qu'elles sont définies, sans changement possible



J'applique les règles sanitaires et de bonne conduite ainsi que les consignes du club : distances, gestes barrières, masque, gants...



Je patiente sur la zone d'attente la sortie des tireurs de la planche précédente afin d'éviter les croisements



Je me déplace selon les fléchages et marquages au sol lorsqu'ils sont définis



J'entre sur le pas de tir uniquement si je suis inscrit sur la planche suivante



Je n'accède pas aux espaces condamnés par les responsables du club



J'utilise mon propre matériel de tir (pas de prêt, échange... à un tiers)



Je prends le strict minimum nécessaire pour tirer, l'utilisation des râteliers, tables, chaises... étant interdite



Je quitte le stand dès la fin de mon entraînement

Personnel

Seules les personnes désignées par le club sont autorisées à gérer les installations (mise en route, arrêt du tir, chargement machines...) avec obligation de port de masque, gants et badge d'identification)

Le club est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur